Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: SSO : société suisse des officiers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SSO
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSO - Société suisse des officiers

Au sujet du Rapport sur l'armée :

Une analyse détaillée, sans polémique

SSO

Les réserves au sujet du rapport sur l'armée adopté par le Conseil fédéral sont multiples, exactement comme les cercles qui les formulent. La SSO exige à ce propos une analyse sérieuse ainsi qu'un débat approfondi. Toute action expéditive visant à attirer l'attention des médias pourrait produire une dynamique dangereuse.

Pour le développement de l'armée, le Conseil fédéral veut trouver un bon équilibre entre ce qui est nécessaire du point de vue politico-sécuritaire et ce qui est réalisable sur la base des ressources politiques et financières disponibles.
Pour le Conseil fédéral, les missions de l'armée fixées dans la Constitution sont déterminantes et forment la base pour le profil des prestations à apporter par l'armée. Cela constitue l'aspect positif. Pourtant, les ressources en personnel et en matériel accordées ne concordent pas avec ces points. Un carnet considérable de potentielles mesures d'économie relativise le processus politico-sécuritaire, initialement assez logique, et risque de comporter des restrictions massives.

Maintenir les bases expérimentées

La neutralité, le système de milice et l'obligation de servir sont les piliers de la politique militaire suisse. Ces valeurs sont en conformité avec les conditions sociales de notre pays et ne peuvent pas être interprétées arbitrairement. La SSO est d'avis que ces valeurs ne sont absolument pas négociables, car il n'existe aucune alternative équivalente. L'obligation de servir constitue le fondement d'une véritable armée de milice et garantit son standard de qualité.
Tous les jeunes hommes aptes au service militaire sont recrutés et suivent un stage de formation de base. Les jours de service restant sont effectués selon le modèle CR ou le modèle du service long immédiatement après l'école de recrues. Cela permet à l'armée d'obtenir une large base de capacités et compétences et de pouvoir profiter pendant de longues années du bagage culturel et professionnel de ses citoyens. Le système de milice dépend de cela. Une sélection sur la base d'une armée de milice volontaire dépouillerait l'armée de cette force essentielle. Un grand nombre d'officiers supérieurs admettent aujourd'hui qu'ils n'auraient pas fait le service militaire s'ils auvaient pu choisir librement. En outre, une milice volontaire ne serait pas ancrée dans la population; elle aurait plutôt le caractère d'une association privée.

Le profil des prestations

Le rapport sur l'armée présente un modèle de base avec un profil des prestations reposant sur les conditions-cadres fixées dans la Constitution fédérale et qui tient compte d'un éventail de menaces et dangers. Il s'agit surtout du maintien et du développement de la défense comme compétence-clé pour assurer un fort système global de défense terrestre et aérienne, caractérisé par un maximum de qualité et un minimum de quantité.
Qu'entend-on par compétence de défense ou, comme défini par la Constitution, défense du pays et de la population? Pour clarifier ce point, le Conseil fédéral a demandé une expertise du professeur de droit Rainer Schweizer. Le professeur exige une réelle compétence de défense de l'armée axée sur les menaces et dangers probables, disposant d'un armement approprié et d'une orientation opérative, surtout pour pouvoir remplir les obligations de droit international. Selon ce droit, la Suisse doit disposer de compétences policières et de défense, notamment afin de pouvoir remplir les obligations d'un État neutre en cas de conflits armés. Ces exigences ne se laissent pas mesurer. Qu'entend-on par compétence de défense réelle? Qui connaît les menaces et dangers probables? Est-ce que ce ne sont pas justement toutes ces définitions qui provoquent des divergences d'opinion? La pondération des tâches à accomplir par l'armée détermine les différentes prestations que l'on attend de l'armée et les moyens qui lui sont accordés. Grâce au Rapport sur l'armée on connaît maintenant les charges et les dépenses liées aux différentes prestations.

La rupture dans la logique

Le Conseil fédéral fixe le profil des prestations, mais il met en danger sa réalisation en refusant d'accorder à l'armée les ressources en personnel et en matériel qui lui sont indispensables. Les dépenses de 4,4 milliards de francs déterminent la taille et les effectifs de l'armée. Une réduction des effectifs à 80'000 militaires n'est pas le résultat d'une analyse approfondie. Par ses mesures d'économie, le Conseil fédéral relativise ses propres critères et trouble l'équilibre entre les tâches et les moyens accordés. C'est cela que la SSO critique.

Qui peut le plus, peut le moins

Même si dans les conflits modernes, les limites entre les tâches de protection et de défense s'estompent à l'échelon du soldat et du groupe (Rapport sur l'armée, page 54),

SSO
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSO - Société suisse des officiers

Au sujet du Rapport sur l'armée :

Une analyse détaillée, sans polémique

SSO

le Conseil fédéral se concentre sur une spécialisation, en premier lieu de l'infanterie, qu'il prévoit surtout pour l'aide aux autorités civiles. Cela n'est pas logique, car une armée de milice apte à la défense peut être employée de manière flexible. Elle peut appuyer les autorités civiles et apporter sa contribution aux interventions de promotion de la paix (Rapport sur l'armée, page 51).
La formation de base à tous les échelons devrait au moins être axée sur les opérations de défense, donc aussi sur le combat interarmes.

Travail de conception

La SSO s'attend que le parlement trouve, en raison des Rapports sur la politique de la sécurité et sur l'armée, un fondement solide sur lequel le travail de planification de l'armée puisse être continué. La SSO apportera sa contribution au travail de conception en présentant les points de vue et les intérêts du personnel de milice et des troupes. Elle ne perdra pourtant pas de vue les lacunes constatées. Pour celui qui est appelé au service militaire, il n'est pas important de connaître la conception de l'armée dès 2015. Il veut pouvoir compter maintenant sur un déroulement sans faille et sur du matériel apte.

Agenda

L'Espace humanitaire

Les 27 et 28 janvier 2011, l'Université Webster organisera, conjointement avec le CICR et l'UNHCR, la 16e Conférence internationale humanitaire.

Une trentaine d'intervenants y évoqueront les difficultés et les risques liés aux actions humanitaires, aux conflits internes et aux menaces directes qui pèsent désormais sur les travailleurs des organisations internationales et des ONG non gouvernables. Statistiquement, on dénombre trois fois plus de morts et de blessés au sein des agences de l'ONU que parmi les ONG.

Les experts tenteront également de déméler les actions humanitaires des actions politiques ; ils traiteront également des relations civiles et militaires (CIMIC).
En effet, le dilemne de la protection des travailleurs humanitaires - expatriés mais aussi locaux - passe bien souvent par le recours aux forces armées nationales, internationales ou, de plus en plus, aux entreprises militaires privées.

A cette occasion seront présentés au public les actes des deux colloques précédents, sur le thème de la *Psychologie humanitaire* (2009) ainsi que l'*Accès aux ressources* (2010).

Comme chaque année, la conférence aura lieu au Centre international de conférences de Genève (CICG) près de la place des Nations, grâce au patronage de l'Etat de Genève. Les interventions seront traduites simultanément en français et en anglais. La conférence est libre d'accès : l'inscription est possible sur le site www.webster.ch.

La conférence rassemble une trentaine d'intervenants issus du monde de l'humanitaire, de la diplomatie ou des organisations internationales, ainsi que des chercheurs universitaires.